Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Gastines - Tome II

Gastines, c^on^ de *Cossé-le-Vivien* (16 kil.) ; arrond. de *Château-Gontier* (36 kil. O.-N.-O) ; à 33 kil. de *Laval.*

Anciens noms

G. de Gastina, v. 1150 (Cart. de la Roë, f. 21). — *R. de Gastinis,* XII^e^ s. (Ibid., f. 38). — *Parrochia de Gastinis.* 1229 (Arch. de la M., H. 186, f. 165). — *La paroisse de Gastines,* 1307 (Tit. des Bonshommes). — *Le vicaire de N.-D. de Gastines,* 1519. — *La terre, fief et seigneurie de Gastines,* 1583 (Arch. de la M., E. 152). — *Gâtines* (Jaillot). — *La cure N.-D. de Gastines,* 1783 (Pouillé d'Angers). — *Gatines-en-Anjou* (Cassini). — *Gastines-en-Anjou,* 1814 (Cadastre).

Géographie physique

Géologie. — « Schistes précambriens. » D.-P. Œ.

Le territoire, dont les altitudes extrêmes sont de 68 à 90 m., est atteint au N.-O. par un petit affluent de la Seiche et au S.-E. arrosé par le ruisseau du Pont-Coustard, dernier affluent de l'Usure. — Le bourg, situé à la limite N. de la commune, est relié directement ou par raccord avec Saint-Poix (5.500 m. N.-E.) ; Laubrières (2 kil. S.-E.) ; la Roë (7.500 m. S.) ; Fontaine-Couverte (7 k. S.) ; la Selle-Guerchoise (6 kil. O.) ; Cuillé (2.500 m. N.-O).

La *superficie,* cadastrée en 1814, est de 884 hect. — « Le fonds est froid, écrit Miroménil en 1696, comprenant 574 arpents, dont 220 en terres labourables, 129 en pâtures, 110 en prés, 15 en bois, 100 en landes et terres ingrates ; 6 métairies. »

Poste de gabelle d'un lieutenant et de trois gardes, 1714.

Population, administrations

Population. — 85 feux en 1688 ; — 93 feux en 1696 ; — 89 feux en 1700 et 1715 ; — 897 hab. en 1726 ; — 90 feux en 1732 ; — 105 feux en 1766 ; — 579 hab. en 1803 ; — 409 hab. en 1821 ; — 459 hab. en 1831 ; — 467 hab. en 1841 ; — 431 hab. en 1851 ; — 476 hab. en 1861 ; — 473 hab. en 1871 ; — 411 hab. en 1881 ; — 369 hab. en 1891 ; — 331 hab. en 1898, dont 94 agglomérés dans le bourg et le reste disséminé en 34 villages, fermes, closeries ou écarts. On comptait 53 fermes en 1843. En dépendent : la Ménité, 24 h. ; — Chanteloup, 20 h. ; — la Haie-Berterie, 18 h.

Bureau de poste de Cuillé. *Perception* de Saint-Poix.

Assemblée

Assemblée, le jour de l'Assomption.

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Paroisse anciennement du diocèse d'Angers, de l'archidiaconé d'Outre-Maine, du doyenné de Craon ; — de l'élection de Château-Gontier, du ressort judiciaire et du grenier à sel de Craon ; — du canton de Cuillé et du district de Craon en 1790 ; — supprimée en 1791, réunie au diocèse du Mans, au Concordat, érigée en succursale par décret du 5 nivôse an XIII, de l'archiprêtré de Château-Gontier et du doyenné de Cossé-le-Vivien. Elle fut annexée à Laubrières en 1810 et de nouveau érigée en succursale par ordonnance royale du 16 mars 1820.

L'*église,* sous le vocable de l'Assomption, comprend une tour carrée relativement énorme, servant d'avant-chœur, et dans laquelle s'ouvre à l'E. une petite abside. Les contreforts en sont droits et l'escalier est logé dans une cage carrée qui elle-même ressemble à un contrefort plus saillant. Le beffroi et la flèche ne peuvent avoir qu'une forme écrasée sur une base aussi large. Les chapiteaux qui supportent le cintre ouvrant du chœur sur la nef sont ornés de dragons bien sculptés. La fenêtre romane placée au-dessus de la porte principale maintenant murée sert intérieurement de niche à un saint Michel. Deux chapelles inégales furent ouvertes au XVII^{e} s. Celle du Rosaire servait de lieu de sépulture aux seigneurs de Chantelou qui l'avaient fait bâtir avant 1680. Les deux petits autels appliqués à l'entrée du chœur sont ingénieusement disposés et d'un effet décoratif. Celui du côté nord contient un groupe charmant de grandeur naturelle, *Saint Roch et un ange.* Les autres statues sont : de saint Étienne, sainte Marguerite, sainte Claire, saint Yves, patron secondaire, saint Augustin, sainte Barbe, saint Sébastien. Au cours de sa visite en 1630, Claude de Bueil constate qu'il manque « un bassin aux fonts, une boiste aux saintes huiles, un antiphonaire, un missel. »

Notre-Dame de Gastines, dite Notre-Dame de la Branche, était l'objet de nombreux pèlerinages. « On y voyait des anilles et des vœux, lit-on dans une note de Grille (Bibl. d'Angers) ; beaucoup de miracles s'y opéraient ». Le 1er juillet 1613, la paroisse de Fontaine-Couverte y vint en procession. Une grande affluence avait lieu à l'Assomption. Une petite statue de la Vierge est élevée sur un cul-de-lampe dans la chapelle méridionale. — A la sacristie, une bannière d'un joli travail de broderie. — L'abside et le dessus de l'arc triomphal ont été décorés de peintures murales par M. Dymkowski vers 1893.

Cure à la présentation de l'abbé de Saint-Florent de Saumur.

Curés : Pierre *Marans,* en procès avec le seigneur de la Jacopière, 1403. Pierre Greignon était commis pour desservir la cure en 1467. — Pierre *Fallot* acheta pour la cure quelques pièces de terre. — Ambroise *Goubeau,* neveu du précédent, fait son testament, 1504. Il fondait une chapelle à Saint-Pierre d'Angers « en commémoration et révérence de la Croix. » Jean Goybault, vicaire de Notre-Dame de Gastines, fonde en 1519, à Ballots, la chapelle de la Forterie. — Jean *Chevalier,* témoin du mariage de René du Buat, 1559. — Mathurin *Hardy,* 1591, 1602. — Jean *Jamois,* 1618, 1627. — Étienne *Guyon,* 1649, 1659. — François *Monnier,* 1671, † 1688. — Georges *Lemanceau,* 1688, 1691. — *Morin de la Haye,* 1692. — Isaac *Pelley,* 1694, inhumé dans l'église, le 25 juillet 1738. — *Guitet,* 1738, démissionnaire en 1753, † le 3 janvier 1756. — Pierre-Jean *Hureau,* 1753, fit bâtir le clocher, † le 27 novembre 1769. — Pierre-Jérôme-Étienne *Rabache,* 1770, inhumé dans l'église, le 17 septembre 1790, âgé de 62 ans. — René *Bréjouin,* né à Saint-Michel-de-la-Roë, le 23 août 1762, nommé à Gastines en 1790, refusa tout serment. La suppression de sa paroisse en 1791, lui permit de la desservir sans que l'on songeât à nommer un intrus. Sur le refus du district de Craon de lui payer son traitement au mois de janvier 1792, parce qu'il n'avait reçu aucun pouvoir de Villar, le curé de Gastines recourut au directoire du département qui le maintint dans son droit, puisqu'il était en fonctions, quoique insermenté. Son dernier acte signé est du 15 mars 1792. Au mois de septembre suivant, M. Bréjouin prit le chemin de l'exil, rentra vers 1800 à Gastines et fut maintenu au Concordat et nommé curé de Simplé en 1810. — *Heslouin,* 1821, † 1828. — *Bonnel,* 1828, 1831. — *Geslin,* 1835, 1839. — Aimable *Lambert,* 1839-1859. — Alexis-Joseph *Bazillais,* 1859-1863. — Louis *Provost,* 1863, † 1873. — Louis *Margantin,* 1873, † 1881. — Emmanuel *Leroux,* 1881, † 1895. — Louis-François

Dubray, 1895.

Le *presbytère,* conservé en bon état pendant la Révolution, est entouré d'un petit temporel.

Le *cimetière* qui environnait l'église fut transféré, en 1846, sur la route de Cuillé à Ballots. Une petite chapelle, dédiée à la Sainte Vierge, y fut bénite le 14 septembre 1852.

École

École mixte tenue par deux sœurs de Briouze depuis 1849. M. Lambert, curé, cédait pour un loyer de 80 fr. la maison d'école, et la vendait le 1er novembre 1851. Une nouvelle maison a été construite en 1880.

Féodalité

Féodalité. — La terre de Gastines était mouvante de Craon, à charge de 8 jours de garde au château. Une famille de chevalerie en prenait le nom au XIIe s. Geoffroy de Gastines, ainsi que Brunisent, sa femme, Poitevin, son père, Renaud et Jean, ses frères, Robert et Regnier, ses fils, ses filles et Suhard, son gendre, sont mentionnés au cartulaire de la Roë, aussi bien que Renaud de Gastines. Depuis cette époque on connaît comme seigneurs de la paroisse et de la terre de Gastines : Bertrand du Pont, 1457, 1461. — César de Couasnon, chevalier, mari de Françoise du Pont-Bellanger ; celle-ci veuve et bail de ses enfants en 1535. — Renée du Buat, héritière de Claude du B., son frère, fille de Guillaume du B. et de Jeanne de Romillé, 1581. — Jacques de Mondamer, mari de Philippe du Buat, par retrait lignager sur René du Buat, qui avait acquis de René Pellaut et de Renée du Buat, sœur de Philippe du B., 1583. — Marguerite de Mondamer, dame de la Muce, de Chantelou, paroissienne de Gastines, 1619, 1639. Louise de Mondamer vivait à la même époque. — Louis de Chantelou, aussi sieur de la Lande et de la Porte, 1649. — Depuis 1670, les seigneurs du Bois-de-Cuillé.

Notes historiques

Notes historiques. – Localités de nom ancien : Moligné, Charchenay, Moranté, la Ménité, Mongaudin, le Pineau (nom d'une espèce de vigne ou de raisin). — L'église fut confirmée à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur par l'évêque Ulger (1124-1149) et par Alexandre III (1159-1181). — Épidémie en 1768-1769. — Orage accompagné de grêle le 10 mai 1847.

Maires

Maires : Michel *Salfray,* 1798. — François *Cherruau,* 28 pluviôse an VIII, 1815. — Charles *Clément* 1817, 1830. — Mathurin *Esnou,* 1834, 1840. — Pierre *Pichot,* 1843. — Pierre *Lepage,* 1850, 1860. — Pierre *Cointet,* 1861, 1868. — Pierre *Pichot,* 1871.

Sources et Bibliographie

Reg. par. depuis 1675 au greffe de Château-Gontier, depuis 1690 et avec lacunes à la mairie, — M. de la Beauluère, *Recherches,* t. X, p. 161. — De Bodard, *Chron. craonn.,* passim. — P. de Farcy, *Généal. de Farcy.* — Arch. de la M., B. 2.482, 2.983, 2.984, 2.999. — Arch. nat., P. 337/2. — Arch. de M -et-L., G. 1197. — Cart. de la Roë, f. 21, 38, 46, 56, 61. — Les renvois indiqués à tort par la table du cart. du Ronceray s'appliquent à Gastines en Contigné. — Couanier, *Pèlerinages,* p. 324-327. — Notes mss. de MM. Lemesle et Dubray.

Localités

Pour les localités, v. les art. : *Chantelou, Charchenay, Gautraie.*